

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 337

présenté par
Mme Mörch

ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« humains »,

insérer les mots :

« , en particulier des droits de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie de la covid-19 a des répercussions dévastatrices pour les enfants et leur famille à travers le monde. Cette crise révèle et amplifie leur vulnérabilité. Des emplois disparaissent et les revenus baissent. Dans certains pays, l'État-providence n'est pas suffisamment développé et on estime à près d'un demi-milliard le nombre de personnes supplémentaires dans le monde qui pourrait basculer dans la pauvreté. Outre les violences psychologiques et physiques liées à l'isolement, les enfants subissent directement l'incapacité de leur famille à subvenir à leurs besoins. D'après l'UNESCO, la fermeture des écoles entraîne une interruption de la scolarisation pour 87% de la population scolaire et étudiante mondiale. Cette vulnérabilité économique des familles et cette interruption de la scolarisation sont particulièrement préoccupantes puisqu'elles risquent notamment d'aggraver l'enrôlement des enfants dans des groupes armés et leur exploitation en les contraignant à travailler, mettant en péril leur santé, leur éducation et donc leur avenir.

Cette crise violente impose en conséquence un engagement fort de l'État français en faveur des droits de l'enfant à travers sa politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. **C'est pourquoi lors de l'examen de ce projet de loi, les droits de l'enfant et l'enfance ont été érigés en priorité par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée**

nationale . Ainsi il semble cohérent d'ajouter la formule adoptée pour le cadre de partenariat global à l'alinéa 10 et pour la suite du texte : « la promotion des droits humains, en particulier des droits de l'enfant ».